



SNUDI.FO 40

Syndicat des Instituteurs, professeurs des écoles
et des personnels contractuels des écoles publiques

Force Ouvrière

Maison des syndicats 97 Place de la Caserne Bosquet BP 217 40004 – Mont de Marsan Cedex –
Tél. 06 71 62 83 10 / 05 58 46 23 23 Fax .05 58 06 46 58 Courriel: snudi-fo40@wanadoo Site : <http://40.fo-snudi.fr>

Mont de Marsan, le 8 janvier 2010

A

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Directrice des services départementaux
de l'Education Nationale des Landes
B.P.389
40012 –Mont de Marsan Cedex –

OBJET : groupe de travail « scolarisation des 2 ans et Ecole Maternelle »

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Le SNUDI-FORCE OUVRIERE des Landes vous informe que sa Commission Exécutive, réunie le mercredi 16 décembre 2009, a décidé à l'unanimité que le syndicat FO ne siègerait plus au groupe de travail départemental relatif à la scolarisation des enfants de 2 ans et à la maternelle.

En effet, lors de la première réunion de ce groupe de travail du 15 décembre 2009, le SNUDI-FO a avancé un préalable quant à sa participation aux réunions futures, à savoir, que tous les élèves de 2 ans soient pris en compte pour les mesures de carte scolaire 2010/2011 : comptage des 2 ans pour l'ouverture de classes et comptage des 2 ans pour la non-fermeture de classes.

Lors de groupe de travail, le SNUDI-FORCE OUVRIERE a rappelé également sa position syndicale adoptée depuis des années par ses congrès nationaux : « **Pour les 2 ans, une classe spécifique, avec des effectifs atteignant maximum 15 élèves et l'enseignant aidé d'une ATSEM à 100% du temps de classe.** »
(Pour rappel, le taux d'encadrement dans les crèches, qui accueillent des enfants de 2 ans, est de 1 adulte pour 6 enfants.)

La seule réponse de l'administration à ce préalable a été l'application du principe de « *l'accueil des 2 ans selon les places disponibles* » dicté par M.Jospin, qui, de fait, les chiffres nationaux et départementaux sont là pour en témoigner, s'est traduit par une baisse très sensible de la scolarisation des élèves de 2 ans à l'école maternelle : au niveau national, diminution du taux de scolarisation des élèves de deux ans de 35,4% en 2000 à 18,1% en 2009.

Le SNUDI-FO 40 souligne que cette dégradation de l'accueil des 2 ans à l'Ecole Maternelle organisée depuis des années sert maintenant d'argument au gouvernement pour promouvoir d'autres structures d'accueil de la « Petite Enfance » payantes pour les parents d'élèves, parallèles et concurrentielles de l'Ecole Maternelle, notamment les jardins d'éveil.

Aussi, la Commission Exécutive du SNUDI-FO 40 a été estimée que ce groupe de travail départemental ne pouvait constituer en aucune manière un cadre pour avancer des revendications syndicales négociables, mais avait pour objectif d'intégrer les syndicats pour « optimiser » au mieux la scolarisation des 2 ans dans les classes maternelles dans un contexte de suppressions de 1850 postes dans le premier degré prévues à la rentrée prochaine.

Le SNUDI-FORCE OUVRIERE des Landes vous prie d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de toute sa considération et de son parfait dévouement pour la défense de l'Ecole Maternelle, publique, laïque et gratuite.

Pour le SNUDI-FO 40,

Marc GUYON, secrétaire départemental